

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1888.

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1888.

LE JETON DE PRÉSENCE

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

 1772 — 1794.

PL. VII, N^{OS} 1, 2, 3.

L'Académie des sciences et des belles-lettres, avatar de la Société littéraire de Bruxelles (1), avait été créée le 16 décembre 1772, par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse (2).

Au bout de cinq ans, la jeune Académie s'aperçut qu'il ne serait pas mauvais d'augmenter le zèle de

(1) La Société littéraire de Bruxelles, fondée en 1769, eut sa première séance le 5 mai de cette année. La dernière assemblée de cette Société fut tenue le 16 octobre 1771. La Société fut, un an plus tard, érigée en Académie, sous les auspices de S. A. R. le duc Charles de Lorraine. Le prince de Starhemberg représentait l'Impératrice en qualité de protecteur de l'Académie.

(2) Pour l'histoire de la Société littéraire et de l'Académie, voyez le rapport de Quetelet sur le *Premier siècle de l'Académie royale de Belgique*, dans le volume publié par l'Académie à l'occasion du centième anniversaire de sa fondation (1772-1872), Bruxelles, Hayez, 1872, 2 tomes.

ses membres par l'appât d'un jeton de présence. Les paresseux assisteraient aux séances par intérêt, sinon pour écouter les savantes dissertations de leurs collègues.

Il est vrai qu'à chaque nouvelle année, les académiciens recevaient, comme d'autres dignitaires, des jetons d'étrennes, mais ce n'était pas assez pour stimuler l'activité de tous jusqu'à la fin d'une longue session. Ce fut donc avec une véritable ardeur et d'une commune voix que l'Académie manifesta le vœu de posséder un jeton de présence. Ne fallait-il pas se mettre sur le même pied que d'autres sociétés savantes, et l'Académie française n'était-elle point là pour démontrer tout le succès d'une pareille coutume ?

Mais que devait être ce jeton ? Valait-il mieux faire graver une pièce spéciale, invariable, au nom de l'Académie, ou n'était-il point préférable d'employer les jetons d'étrennes ? La première proposition plut à chacun sauf à l'abbé de Nelis dont les préférences étaient pour les jetons d'étrennes à cause de leur variété et parce qu'ils formeraient une série plus agréable et plus intéressante. Ces motifs n'entraînèrent pas l'Académie, d'abord parce qu'elle désirait avoir son jeton à elle, et surtout parce qu'elle recevait déjà des jetons d'étrennes au nouvel an.

On se mit aussi d'accord sur la forme du nouveau jeton : la forme ronde parut la meilleure à tout le monde. Restait à décider quelle inscription

porterait le revers du jeton et quel sujet il convenait de placer au droit.

Les plus forts latinistes et les plus experts en style lapidaire parmi les membres de l'Académie se mirent à l'œuvre : le secrétaire perpétuel Des Roches, le héraut d'armes de Sa Majesté, de Hesdin, les abbés Needham, Caussin, Chevalier et Mann apportèrent, chacun, leur projet (1). Leurs notes furent jointes à la lettre que le président de l'Académie, de Crumpipen, chancelier de Brabant, écrivit, le 25 avril 1778, au prince de Starhemberg, protecteur de l'Académie. Dans cette lettre, qui rappelait un rapport adressé au même prince le 12 janvier précédent, de Crumpipen prônait le projet présenté par l'abbé Mann ; au droit du jeton, figurerait le buste de l'Impératrice entouré de la légende : MARIA THERESIA AVGVSTA et au revers, on lirait, au milieu d'une couronne de laurier, l'inscription : NVMISMA ACADEMIAE SCIENTIARVM ET LITTERARVM BRVXELLIS.

Nous verrons tantôt que ce projet fut adopté.

La requête de la savante compagnie fut favorablement accueillie par le prince de Starhemberg, mais avant de prendre une décision définitive, Son Altesse (2) désirait connaître les usages suivis

(1) Voy. aux annexes les notes présentées par ces académiciens.

(2) C'est le titre auquel avait droit le prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire.

par les autres académies et particulièrement quelle inscription l'Académie de Paris avait adoptée pour ses jetons ainsi que les règles qu'on y observait pour leur distribution (1).

Au mois de juillet, le président de l'Académie (2) se rendit à Paris où il assista à deux séances de l'Académie des sciences. Il se procura un jeton de présence de cette académie, un jeton de l'Académie française et un troisième jeton de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ces trois jetons furent soumis au prince de Starhemberg.

Quant au règlement en vigueur à l'Académie des sciences pour la distribution de ces jetons, voici ce qu'avait appris de Crumpipen : Chaque académicien présent à l'heure fixée pour la séance, recevait deux jetons ; comme il y avait quarante membres, il fallait quatre-vingts jetons par séance et deux cent quarante jetons pour les trois assemblées de la semaine. Les absents ne pouvaient rien réclamer, mais la caisse de l'Académie n'en profitait pas ; les jetons des absents étaient, en effet, distribués aux membres présents de sorte qu'il arrivait souvent qu'un académicien recevait trois ou quatre jetons par séance.

De Crumpipen proposait d'adopter le même usage à l'Académie de Bruxelles, sauf à ne donner

(1) Lettre du prince de Starhemberg à de Crumpipen, 13 mai 1778.

(2) De Crumpipen, chancelier de Brabant, fut, dès l'origine, nommé président de l'Académie ; de concert avec son frère, secrétaire d'État et de guerre, il avait puissamment contribué à l'établissement de l'Académie.

à chaque académicien qu'un seul jeton par séance. La dépense, ajoutait-il, ne serait pas bien lourde puisqu'à Bruxelles il n'y avait pas plus de vingt académiciens et que les séances étaient ordinairement inférieures à vingt par année (1).

A Paris, tous les académiciens habitaient la ville; les membres correspondants ne recevaient pas de jetons. Mais à Bruxelles, l'Académie comptait plusieurs membres domiciliés en province.

Ceux-ci satisfaisaient à toutes leurs obligations en assistant à quatre séances annuellement; il était juste de leur attribuer pour ces quatre séances le même nombre de jetons que touchaient les membres résidants pour leur présence à toutes les assemblées de l'année. Si ces académiciens de la province manquaient à une ou à deux assemblées, il était aussi équitable qu'ils perdissent un quart ou la moitié des jetons destinés à les indemniser de leurs frais de voyage (2).

A la suite de ce rapport du président de l'Académie (25 septembre), les officiers de la Monnaie reçurent, le 8 octobre, l'ordre de faire graver les coins de ce jeton; sa forme devait être ronde; il fallait copier l'inscription et la composition proposée par l'abbé Mann (3).

(1) Voir dans le travail de M. Quetelet cité ci-dessus le tableau des séances depuis l'année 1773 à 1794.

(2) Lettre du président de Crumpipen au prince de Starhemberg, le 25 septembre 1778.

(3) Il fut question de ce jeton, à la séance du 12 octobre 1778;

Les frais de la gravure restaient à la charge de l'administration de la Monnaie, mais les fonds de l'Académie devaient servir à payer le prix des jetons. Leur distribution commencerait au mois de janvier 1779 (1). Chaque académicien résidant à Bruxelles devait recevoir un jeton pour chaque séance à laquelle il assisterait; quant aux académiciens habitant la province, il était juste, pour couvrir en partie leurs frais de déplacement, de leur accorder pour chaque séance à laquelle ils se rendraient, deux jetons au lieu d'un.

Tel est le règlement auquel on s'arrêta.

Le quart d'heure de Rabelais allait sonner. L'Académie était toute glorieuse d'avoir obtenu un jeton de présence, mais il lui fallait payer sa gloire et lorsque la Monnaie lui présenta sa note, la savante compagnie fit la grimace. Hélas! presque le tiers de ses revenus allait y passer (2)! Le secrétaire perpétuel tremblait rien que d'y penser : 727 florins 9 sous 6 deniers! alors que la

Voir *Mémoires de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, t. III, p. VIII (séances).

(1) La première séance de l'année 1779 eut lieu le 14 janvier.

(2) La dotation annuelle de l'Académie était de 3,000 florins argent courant de Brabant. Cela résulte d'une note transmise, le 20 janvier 1780, par le secrétaire perpétuel Des Roches au prince de Starhemberg.

Il paraît donc que M. Quetelet, dans son rapport sur le premier siècle de l'Académie royale de Belgique, fait erreur lorsqu'il dit que cette Académie fut dotée par l'Impératrice d'une somme annuelle de 3,000 florins d'Allemagne faisant 4,200 florins des Pays-Bas.

dotation de l'Académie n'était que de 3,000 florins argent courant de Brabant (1) ! Quelle ruine ! Mais qui allait prévoir que la Monnaie exigerait 24 p. % pour frapper ces jetons ? Qu'outre les frais de la fonte, outre le droit de marc, outre le salaire des monnayeurs, elle réclamerait pour la façon 120 florins argent de change (2) ? C'était exorbitant.

Aussi, Des Roches écrivit-il (3) au secrétaire d'État et de guerre une lettre pathétique par laquelle il suppliait celui-ci d'agir auprès du prince de Starhemberg pour que les frais fussent payés par le gouvernement et que l'Académie eût uniquement à solder le prix de l'argent employé. « Je vous avouerai ingénument, disait-il au secrétaire d'État, que je présume mille fois davantage de la bonté du prince que de la *conscience* des gens de la Monnaie. »

Cette phrase prouve combien le compte d'apothicaire des gens de la Monnaie avait désagréablement surpris l'Académie. Nous ne savons pas comment son cri d'alarme fut accueilli ; espérons pour ses finances qu'elle n'a pas imploré en vain.

(1) Le secrétaire perpétuel relève une erreur dans le premier article du compte de la Monnaie : il y est dit que les 22 marcs 6 onces 10 esterlins, poids des médailles, font 22 marcs fins, à fl. 25.5 le marc fin. Or, fl. 25.5 multipliés par 22 ne font que fl. 555.10 au lieu de fl. 565.16 qui sont portés en compte. Donc il faudrait déduire fl. 10.6 et la somme totale ne serait que de fl. 727.9.6.

(2) 120 florins argent de change = 140 florins argent courant de Brabant.

(3) Lettre du 20 janvier 1780.

Il nous reste à décrire ce fameux jeton de présence :

MARIA TERESIA AVG.

Buste de l'Impératrice en profil droit. Sa tête est couverte d'un voile de veuve, attaché à un diadème.

Sous le buste les initiales du graveur : T . V . B .
(Théodore Van Berckel).

Rev. Dans une couronne de laurier :

NVMISMA
ACADEMIAE
SCIENTIARVM
ET LITERAR ·
BRVXELL ·

Argent. Module : 33 millim.

Conforme au projet de l'abbé Mann.

N'est pas décrit ni dessiné dans les médailles du règne de Marie-Thérèse. Vienne, 1782.

N^{os} 957, 958, et 959 du Catalogue des coins, poinçons et matrices qui appartiennent à l'État belge. Bruxelles, 1880, 2^e édition.

N^o 1 de la pl. VII.

Notre confrère M. Victor De Munter possède un jeton en cuivre dont le droit est identique à celui du jeton précédent, mais dont le revers est assez différent : la couronne de laurier est moins

fournie de feuilles et l'inscription du centre n'est pas la même :

NVMISMA
SCIENTIARVM
ET
LITTERARVM
BRVXELLIS ·

Le graveur avait oublié le mot principal : ACADEMIAE.

Il est probable que cette pièce n'est qu'un essai.

Ce revers ne fut sans doute pas accepté à cause de cette omission, et puis les académiciens ont aussi voulu plus de laurier.

La couronne devait être plus touffue.

N° 3 de la pl. VII.

Il existe des jetons de l'Académie qui ont été frappés, au droit seulement, avec le coin qui a servi à la médaille pour la paix de Teschen : le buste de l'Impératrice est le même que celui du premier jeton, mais le nœud que les draperies forment sur la poitrine diffère légèrement. La légende est : MARIA TERES · AVG ·

Argent. Module : 33 millim.

N° 2 de la pl. VII.

Ce jeton a été frappé après celui qui porte la légende : *Maria Teresia Aug.*

Nous avons vu que le jeton de l'Académie devait être distribué dès le mois de janvier 1779. Or, vers

le mois de juin 1779, Van Berckel se proposait de frapper, à ses frais et à son profit, une médaille pour célébrer la paix conclue à Teschen, le 13 mai précédent. Cette permission lui fut accordée, ainsi qu'il résulte d'une lettre écrite, le 24 juin 1779, par Crumpipen. Donc, les jetons de l'Académie qui portent la légende : *Maria Teres. Aug.* ne peuvent avoir été frappés qu'après la médaille de la paix de Teschen, c'est-à-dire vers la fin de l'année 1779.

Pourquoi Van Berckel employa-t-il le coin de cette médaille ? Le coin du premier jeton n'était cependant pas brisé, puisque l'État le possède encore dans ses collections. (*Voy.* n° 957 du Catalogue des coins.)

Le graveur général de la Monnaie agissait-il par simple amour du changement ou trouvait-il le second coin mieux réussi que le premier.

Nous ne le savons pas. Ce qui est certain, c'est que les jetons de l'Académie n'ont pas toujours été absolument les mêmes, mais il serait difficile de décider quelle variété est la plus rare, bien qu'il paraisse que les jetons avec la première légende aient été les moins nombreux.

G. CUMONT.

ANNEXES.

Note de l'abbé de Nelis.

L'idée de donner un jeton aux académiciens à chaque séance de l'Académie, de quinzaine en quinzaine, est une idée tellement utile qu'on ne craint pas de dire qu'elle fera plus d'effet que si on leur donnait d'une autre manière ou sous quelque autre dénomination des honoraires bien plus considérables.

Les fonds et épargnes de l'Académie sont d'ailleurs très en état de fournir à cette dépense.

Il est donc à propos de ne pas se borner à donner des jetons une fois le mois, mais d'en donner également à chaque assemblée de quinzaine, sans quoi ces dernières assemblées ne signifieront plus rien, tandis qu'elles peuvent être, et que, dans le fait, elles sont aussi utiles et aussi nourries que les autres assemblées.

Il est à propos aussi de suivre la note et le projet de M. Des Roches, en déclarant qu'un académicien non résidant à Bruxelles (un M. de Beunie, (1) de Witry (2), etc.), qui ferait quatre fois par an le voyage de Bruxelles, pour assister aux séances de l'Académie, aux termes des statuts, gagnera les neuf jetons, destinés pour les neuf assemblées ordinaires du mois. Ce n'est pas une trop grande récom-

(1) Médecin à Anvers.

(2) L'abbé d'Everlange de Witry, chanoine de la cathédrale de Tournai.

pense pour les voyages que ces messieurs sont obligés de faire et qu'ils font de bon cœur. Il est bon aussi de fixer l'heure celle de 10 heures, par exemple) pour la distribution des jetons et, s'il y a des absens, de donner les jetons des absens aux académiciens présens, suivant l'ordre de leur admission.

On pense du reste qu'il vaut mieux donner le jeton de la nouvelle année que tout autre, par la raison que cette variété d'inscriptions relatives aux principaux événemens de chaque année, fera une suite plus agréable et plus intéressante pour les académiciens, que ne fera la même médaille toujours répétée. Ces inscriptions, d'ailleurs, et ces jetons sont aujourd'hui l'ouvrage de l'Académie.

Note de l'abbé de Marci.

Sa Majesté ayant fondé et doté l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres à Bruxelles, il convient sans doute que la médaille académique destinée à être distribuée aux membres régnicoles qui se trouveront aux séances porte d'un côté le buste de son auguste fondatrice, et qu'au revers l'inscription fasse mention de l'endroit où cette Académie est établie. Si le terme *Fautrix* s'est donné à des déesses qu'on a taxé de favoriser les humains, notre Auguste Souveraine, qui fonde et dote les académies, mérite dans cette occasion un titre un peu plus convenable que *Fautrix*.

Si Son Altesse le Ministre daigne se décider en faveur de la demande faite par l'Académie, on pourrait, en attendant que les coins soient fournis à cet égard, distribuer dans les séances académiques les jetons frappés à l'occasion de la nouvelle année, en observant même pour le futur que ces

jetons se distribueraient tous les ans dans une couple de séances, pour les répandre dans le public, et en procurer par ce moien la suite aux membres académiciens.

Le *suum navitati non deest praemium* du revers de M. Des Roches paraît un peu humiliant vis-à-vis des académiciens qu'on suppose agir par honneur et non pour obtenir un prix de diligence et d'assiduité.

Note de M. Des Roches.

Première question : Ne serait-il pas mieux de frapper exprès une médaille qui ne fût pas le jeton du nouvel an ?

Cela serait plus décent, plus digne de ceux qui la donnent et plus honorable à ceux qui la reçoivent. Savoir si cette raison équivaldra à la dépense de la gravure et au retardement qu'elle doit occasionner.

Ne pourrait-on pas commencer par le jeton du nouvel an ? On en pourrait frapper pour la séance de février. Cette promptitude avec laquelle l'Académie aurait obtenu ce qu'elle désire, augmenterait au double la valeur de la médaille. *Bis dat, qui cito dat*. Il y a sans doute des apophthegmes plus nobles que celui-là ; mais il n'en est point de plus vrais.

Si Son Altesse se décide, soit dès aujourd'hui, soit dans quelque temps, pour un jeton particulier, on pourrait y graver le buste de Sa Majesté avec la légende : *Mar. Ther. Aug. litterarum faulrix*, et au revers l'inscription : *Suum navitati non deest praemium*.

Seconde question : Suffira-t-il de déclarer simplement et sans autre explication que chaque membre recevra une médaille à chaque séance à laquelle il interviendra ? Cela suffira dans la lettre de Son Altesse à l'Académie, en suppo-

sant que l'intention de ce prince est de traiter les membres régnicoles non résidens, s'ils ne manquent point aux quatre séances, sur le pied des membres de Bruxelles, bien entendu pour les neuf grandes assemblées de l'année.

Mais dans le protocole, il convient de s'expliquer davantage. L'Académie a besoin d'une loi fixe, où tous les cas soient prévus. Ceux qui ont été détaillés dans la note du secrétaire sont d'une nature à pouvoir se représenter à tout moment; rien n'est donc plus nécessaire que d'avoir une règle invariable à laquelle on puisse recourir dans l'occasion. La fixation de l'heure à laquelle se fera la distribution n'est pas indifférente. Il est très possible que dans un corps comme le nôtre, il y ait un membre paresseux qui pour ne pas manquer la médaille viendra se présenter vers la fin de la séance. S'il n'y a pas de membres pareils à présent, il peut y en avoir dans la suite. Il serait injuste d'accorder à l'indolence un prix qui n'est dû qu'à l'assiduité.

Projet de l'abbé Needham.

Devant : La tête de Sa Majesté.

Revers de la médaille académique :

Une colonnade ou portique représentant l'ancien *Lyceum* (ΛΥΚΕΙΟΝ) où les philosophes et gens de lettres s'assemblaient à Athènes. Au milieu, on voit une statue de Mercure; deux philosophes s'y trouvent en conversation; un troisième monte les degrés pour y arriver, la devise en exergue : *Augebitur Scientia* est celle du célèbre philosophe Bacon, apposée par lui à la tête de ses ouvrages. (A ce projet est joint un petit croquis.)

Projet de Hesdin.

FAVET | ASSIDVIS | ACAD · BRVX ·

Ce revers annonce la faveur que fait Sa Majesté aux académiciens de Bruxelles, qui se piqueront d'assiduité ; ce qui paraît remplir assez bien l'idée de Monsieur le Président ; mais afin d'éviter toute équivoque, c'est-à-dire afin que l'on ne croie pas que c'est l'Académie même qui fait cette faveur aux assidus, on pourrait dire en deux mots : *favet assiduis* et rien de plus ; ce qui annoncera que la faveur émane absolument de la munificence impériale.

Projet de l'abbé Caussin.

Monsieur le Chancelier ayant demandé aux académiciens un modèle de jeton académique, en voici un qu'un d'eux lui envoie :

En tête, le buste de Sa Majesté, avec cette légende : *M. Th. A. Scientiarum Fautrix.*

Au revers, la même sous la figure de Minerve qui montre des abeilles, un mouton, un bœuf, etc., ou d'autres objets d'histoire naturelle (*sic*) et un manuscrit avec cette légende : *Indagationi historiae naturalis et civilis apud Belgas prospicio.*

On peut abréger les trois mots *historiae naturalis et civilis* et mettre *hist. nat. et civ.*

Projet de l'abbé Chevalier.

D'un côté de la médaille le buste de Sa Majesté, avec l'inscription : *Maria Theresia Augusta.*

De l'autre côté, ou des inscriptions simples, sans figures :

1. *Ex Augustae | largitate | assidui laboris — praemium.*

2. *Augustae | munus | diligentiae | praemium.*

3. *Remunerandis | labori et assiduitati.*

4. *Cuncti adsint | meritaque expectent | praemia palmae | VIRG., En., V.*

5. *Invitat qui forte | velint, et praemia | ponit | VIRG., En., IV.*

6. *Decoratur | honoribus praemiis... | justus, et honestus | labor | CIC., de Orat.*

7. *Laboris | incitamentum | et praemium.*

Ou avec figures :

Les armes de l'Académie avec l'inscription : *Acad. r. sci. | et bon. art. | munus.*

La figure de la libéralité distribuant des médailles aux génies des sciences et des arts, avec l'inscription autour : *Optimae principis munificentia.*

Ou une couronne de laurier en rond et au milieu l'une ou l'autre des inscriptions ci-devant.

Projet de Théod. Aug. Mann.

Sur la première face de la médaille ou jeton académique, le buste de Sa Majesté, avec l'exergue : *Maria . Theresia . Augusta.*

Suivant moi, je n'ajouterais rien de plus ; Elle est trop grande d'avoir besoin de titres et d'attributs particuliers, comme je ne dirais pas : Alexandre le Grand, roi de Macédoine, de Perse, d'Égypte, etc., protecteur des lettres, etc.

Dans une couronné de laurier : *numis. | academ. | Bruxel. | ou : numisma | academ. Caes. | scient. et lit. | Bruxellis. |*



3



2



I



II

